



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 46 de septembre 2010

du 24 septembre 2010

AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTE-NORMANDIE

Bilan quantifié de l'offre de soins du 06 août 2010

Modificatif

Sommaire

1.	AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE	2
1.1.	Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA).....	2
	10-0894-Bilan quantifié de l'offre de soins du 06 août 2010 - Modificatif.....	2

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

www.seine-maritime.pref.gouv.fr

rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE

1.1. Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA)

10-0894-Bilan quantifié de l'offre de soins du 06 août 2010 - Modificatif



ARRÊTÉ

modificatif

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins du 06 août 2010

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010,

VU la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-1 à L. 6121-11, L. 6122-1 à L. 6122-21 et R. 6122-23 à R. 6122-44,

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 04 mai 2010 fixant le calendrier d'examen des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 25 mars 2010 fixant le volet « cardiologie et activités interventionnelles sous imagerie médicale » du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 25 mars 2010 fixant la révision de l'annexe opposable du volet « psychiatrie et santé mentale » pour le territoire de santé Rouen-Elbeuf,

VU les arrêtés du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 15 octobre 2009, fixant les volets « Soins de Suite et de Réadaptation », « Prise en charge des urgences et articulation avec la permanence des soins », « imagerie médicale » et « prise en charge des personnes âgées » du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 13 mai 2009 fixant la révision de l'annexe opposable du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 30 mars 2006, fixant le schéma régional d'organisation sanitaire pour la région de Haute-Normandie,

VU l'arrêté du 06 août 2010 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie fixant le bilan quantifié de l'offre de soins,

Considérant que les autorisations d'installations en cours de validité sont réputées valoir autorisations d'activités de soins correspondantes,

Considérant la liste des activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La partie « 10°) Bilan des objectifs en terme d'activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire, en cardiologie » du bilan quantifié de l'offre de soins, arrêté au 06 août 2010, est remplacée par la partie suivante :

0°) Bilan des objectifs en terme d'activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire, en cardiologie

Territoire ROUEN-ELBEUF	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24		OQOS 2014 : 3 734 / 3 925					
Site de Rouen	2		2			2								
Actes d'angioplasties														
Site de Rouen	2		2			2								

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC.

Territoire DU HAVRE	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24		OQOS 2014 : 1 932 / 2 031					
Site du Havre	1		1			1								
Actes d'angioplasties														
Site du Havre	2		2			2								

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC.

Territoire DE DIEPPE	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24						
Site de Dieppe	0					0							
Actes d'angioplasties													
Site de Dieppe	0					0							

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Des conventions de coopération définissant les modalités concrètes de prise en charge des patients du territoire doivent être formalisées entre les établissements du territoire de Dieppe et les établissements du territoire de Rouen-Elbeuf.

Territoire EVREUX VERNON	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24		OQOS 2014 : 777 / 817					
Site d'Evreux	1		1			1								
Actes d'angioplasties														
Site d'Evreux	1		1			1								

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC

ARTICLE 2:

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication en formulant :

un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la Santé et des Sports,
un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente,

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 20 septembre 2010

Le Directeur Général

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »